



**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
TRAVAUX D'ABATTAGE
En face du 29 rue Pontoise**

N° 66

Le Maire de la ville de Champagne-sur-Oise,

Vu l'article du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.2-1 & suivants,

Vu l'article L.411-1 du Code de la Route,

Vu la demande l'entreprise Les 3 bois de Chênes en date du 7 juin 2023, 5900 rue Principale 60430 Le Coudray en Thelle afin de stationner 2 camions, un broyeur et une nacelle les 5,6,7 juillet 2023

Considérant que les travaux d'abattage confiés à l'Entreprise Les 3 Bois Chênes les 5,6,7 juillet 2023 gêneront la circulation face 29 rue de Pontoise.

ARRETE

Article 1er : L'entreprise les 3 Bois Chênes est autorisée à stationner 2 camions, un broyeur et une nacelle les 5,6,7 juillet 2023 en face du 29 rue de Pontoise pour des travaux situés au 634 chemin de Montrongnon.

La présente autorisation est valable pour ces 3 jours, période à laquelle elle expirera de plein droit. A l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : Pendant la durée de la présente permission, la circulation sera réglée par alternat à l'aide de feux tricolores de chantier avec pré-signalisation AK17.

La société les 3 Bois Chênes est chargée de l'information préalable aux riverains et ne devra en aucun cas bloquer la circulation piétonne et routière.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire sous le contrôle de la Police Municipale.

Article 4 : Le cheminement des piétons sera renvoyé sur le trottoir opposé. La société les 3 Bois Chênes devra matérialiser ces dispositions à l'aide du fléchage règlementaire.

Article 5 : L'Entreprise les 3 Bois Chênes veillera après travaux à la remise en état des lieux (bordures & caniveau) y compris le nettoyage de la voirie.

Article 6 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'Entreprise les 3 Bois Chênes chargée des travaux.

Article 7 : Sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Entreprise les 3 Bois Chênes
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours de Champagne sur Oise
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Persan
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- La police Municipale

A Champagne-sur-Oise, le 20 juin 2023

Le Maire,



Stéphane CARTEADO